



RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

TRAVAIL-JUSTICE-

DECRET D/2021/ 0052 PRG/CNRD

PORTANT MAJORATION DE LA SOLDE DES MILITAIRES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

la charte de la Transition ;

la Loi L/2018/025/AN du 3 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique ;

le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD/ du 05 septembre 2021, portant réaffirmation du pouvoir par les forces de défense et de sécurité ;

l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre, portant promulgation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 01 NOV 2021, les indices de solde des militaires seront majorés de 25 % ;

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 OCT. 2021 2021

